

---

## COMMUNE DE SAINT-CORNEILLE

### Conseil municipal du vendredi 22 avril 2022 à 20h00

---

Convocations et affichage en date du 15 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux du mois d'avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Corneille s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel PRÉ, Maire.

Etaient présents : Christelle LEVASSEUR, Henri LERMENIER, Malika PLANCHE, Martine EVRARD, Karine BLIN, Katy GUERIF, Michel VIRATELLE, Fabien POIRRIER, , Eric RAYNAL

Etaient excusés ou absents: Annick RICHARD, Aurélie BARRÉ, Gérard BRETEAU, Sylvain BARANTIN, Thierry MONCHATRE

Assistait à la réunion : Delphine GUILLIER, secrétaire de mairie

\* \* \* \* \*

#### SECRETAIRE DE SEANCE : MARTINE EVRARD

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

#### ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DELEGUEES

➤ *Urbanisme*

*Le Conseil Municipal a entendu les décisions du Maire et sur sa proposition,*

Vu l'article 8 de la Loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Prend acte des décisions municipales suivantes :

#### Permis de construire

N° demande	Date autorisation	Nature construction	Lieu	Demandeur
27522Z0002	04/04/2022	Maison individuelle	25 rue du Verger	M & Mme SERUS
27522Z0003	01/04/2022	Extension	10 chemin des Grands Bois d'Angers	M DELABRE

#### Déclaration Préalable

**NEANT**

## DELIBERATIONS

### ➤ **Ressources Humaines : Création d'un emploi d'agent territorial spécialisé en école maternelle principal de 1ère classe**

Compte tenu du tableau d'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion de la Sarthe et des conditions remplies par l'ATSEM, M le Maire informe les membres présents que celle-ci peut bénéficier d'un avancement de grade. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un emploi d'agent spécialisé en école maternelle principal de 1ère classe.

Compte tenu de la délibération du 10 juillet 2020 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

Compte tenu des Lignes Directrices de Gestion validées par le Comité Technique du Centre de gestion de la Sarthe le 28 septembre 2021,

Le Maire propose la création d'un emploi d'ATSEM principal 1ère classe à temps non complet (soit 21 /35ème) et de modifier comme suit le tableau des emplois communaux pour tenir compte de la possibilité de l'évolution de carrière d'un employé communal :

#### Emploi à supprimer :

Grade : Agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles

Durée hebdomadaire de travail : 21h

Date prévue de suppression : 30/06/2022

#### Emploi à créer :

Grade : Agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Durée hebdomadaire de travail : 21h

Date prévue de création du nouvel emploi : 01/07/2022

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	10	Pour :	10	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le conseil municipal :

- **DECIDE** la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé en école maternelle principal de 1ère classe à compter du 1er juillet 2022.
- **AUTORISE** M le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué à signer toute formalité relative à cette décision.

### ➤ **Ressources Humaines : renouvellement contrat agent d'accueil**

M le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 2 juin 2020, la commune a créé un poste permanent d'adjoint administratif à compter du 1er septembre 2020, renouvelable pour une période d'un an pour une durée maximale de 6 ans. Ce contrat ayant déjà été renouvelé une fois (du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022), il est proposé de renouveler ce contrat pour une période d'un an.

Par ailleurs, vu les besoins du service administratif et de l'agence postale, il est proposé d'établir un contrat à 25h au lieu des 20 heures prévues initialement.

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	10	Pour :	10	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

- **Décide** le renouvellement du contrat de l'agent dans les conditions ci-dessus
- **Autorise** M le Maire, ou un adjoint en cas d'absence, à signer toute formalité liée à cette décision

➤ **Urbanisme : demande estimation des domaines**

**27 Grande Rue**

M le Maire informe les membres du conseil que la maison située 27 Grande Rue, jouxtant la boulangerie, est en vente. Cette maison étant idéalement située et après l'avoir visitée, M le Maire en propose l'acquisition. La commune étant sous RNU (Règlement National d'Urbanisme), elle n'a plus de droit de préemption et n'est donc plus prioritaire. Pour toute acquisition par une collectivité, une demande d'estimation auprès des domaines doit être faite.

**ZA de la Reverserie**

M le Maire explique que pour le projet de la ZA de la Reverserie, il est également nécessaire de faire intervenir les domaines.

M le Maire sollicite donc l'avis des membres présents sur la possible acquisition et demande, le cas échéant, l'approbation du Conseil pour demander l'estimation pour les 2 projets.

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	10	Pour :	10	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le conseil municipal :

- **Autorise** la demande d'estimation par les domaines
- **Autorise** M le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué à signer toute formalité relative à cette décision.

➤ **Cabinet de santé : proposition de prix pour location**

M le Maire informe les membres du conseil que le 2ème cabinet de santé intéresse une personne domiciliée aux abords de la commune de Saint-Corneille pour une activité de « massage bien-être ».

M le Maire propose donc la location de ce cabinet pour un montant de 250 € la première année (sans les charges), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, puis 500€ les années suivantes.

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	10	Pour :	10	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le conseil municipal :

- **Valide** la proposition de M le Maire,
- **Autorise** M le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué à signer toute formalité relative à cette décision

➤ **Signalisation voirie : installation de radars pédagogiques**

M le Maire présente aux membres du conseil un devis concernant l'installation de radars pédagogiques afin de réduire la vitesse de circulation sur la route de l'Espérance/ Route de Plaisance et Grande Rue (route de Montfort-le-Gesnois).

Programme n° 74: Installation de voirie / Cpte 2152				
Rapporteur : Michel PRÉ, Maire		Pour info, inscrit au BP 2022=>		30 000,00 €
		disponible=>		
Type de travaux	Entreprise	montant HT	montant TTC	Montant TTC voté au CM
installation de 3 radars pédagogiques	IVICOM FRANCE	5 515,00 €	6 618,00 €	6 618,00 €
installation de 3 radars pédagogiques	LEADER EQUIPEMENTS	4 041,00 €	4 849,20 €	
Total.....				6 618,00 €

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	10	Pour :	10	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** M le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué à signer toute formalité relative à cette décision
- **INSCRIT** le devis au BP 2022

➤ **Installation de la vidéoprotection : présentation de devis**

M le Maire présente aux membres du conseil un devis concernant la modification du câblage au niveau de la Grande Rue pour l'installation de la vidéoprotection.

Programme n°106: Voirie communale / Cpte 2158					
			<i>Pour info, inscrit au BP 2022=&gt;</i>		78 000,00 €
Rapporteur : Michel PRÉ, Maire			<i>disponible=&gt;</i>		
Type de travaux	Entreprise	montant HT	montant TTC	Montant TTC voté au CM	
modification de câblage	CITEOS	2 426,10 €	2 911,32 €	2 911,32 €	
Total.....		2 426,10 €	2 911,32 €	<b>2 911,32 €</b>	

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	10	Pour :	10	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** M le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué à signer toutes formalités relatives à cette décision
- **INSCRIT** le devis au BP 2022

➤ **Lotissement de Bellevue : renouvellement convention entretien aménagement tourne-à-gauche**

M le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour type tourne-à-gauche, sur la RD20, pour accéder au lotissement de Bellevue, la collectivité a passé une convention avec le Département de la Sarthe le 24 décembre 2009 pour l'entretien et l'aménagement de celui-ci.

Or, il s'avère nécessaire de procéder à son renouvellement en ce qui concerne l'entretien. Cette convention entre en vigueur à la date de sa signature et est établie pour une durée de 20 ans.

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	10	Pour :	10	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le renouvellement de la convention entre la commune et le Département
- **AUTORISE** M le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué à signer toutes formalités relatives à cette décision

**Informations diverses :**

- Point sur recrutement adjoint technique
- Point sur zone artisanale
- Location logement 6 allée des Hortensias à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022
- Point sur épandage des boues

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

Michel PRÉ  
Maire

Christelle LEVASSEUR  
1<sup>ère</sup> Adjointe

Henri LERMENIER  
2<sup>ème</sup> Adjoint

PLANCHE Malika  
3<sup>ème</sup> Adjointe

BARANTIN Sylvain  
4<sup>ème</sup> Adjoint  
excusé

BARRÉ Aurélie  
excusée

BLIN Karine

BRETEAU Gérard  
excusé

EVARD Martine

GUERIF Katy

MONCHATRE Thierry  
excusé

POIRRIER Fabien

RAYNAL Eric

RICHARD Annick  
excusée

VIRATELLE Michel